

Les fiches pratiques ARRICOD

6 nov. 2015

Elena EYCHENNE Éric RECOURA

Kit de survie : Divorce

"Comment arrêter un projet, une coopération décentralisée, un jumelage"

		Projet	Coopération décentralisée / jumelage / partenariat/amitié, fratrie
Constat :	Pourquoi ?	Fin des moyens financiers Nouvelle orientation politique Méconnaissance de l'intérêt de l'AICT Projet qui a besoin d'être questionné ou redéfini en cours d'exécution	Fin des moyens financiers
Au moment où l'Action Européenne et Internationale des Collectivités territoriales (AEICT) est reconnue comme une politique publique locale essentielle et transversale, un vrai effet levier pour l'internationalisation du territoire, de nouvelles orientations politiques au sein des collectivités ici et là-bas remettent dans la balance les projets de			Nouvelle orientation politique : autres priorités géographiques (absence de consensus) ou thématiques (économique plus que solidaire)
			Manque d'implication ou fiabilité (politique) du partenaire
			Choix politique pour s'inscrire contre un choix ou un changement du partenaire
			Absence de contenu, d'actualité (usure)
			Méconnaissance de l'intérêt de l'AICT
			Le jumelage devient ringard au profit d'une nouvelle « diplomatie des villes »
coopération décentralisée ou européens. Les élus ici et là-bas			Arrêt suite à une analyse technique
réinterrogent, remettent en cause,			Modalité indiquée dans la convention
ou alors souhaitent arrêter certains			Choix du partenaire d'arrêter
projets ou des coopérations entières.			Partenariat mal né (danseuse d'un élu, déconnecté de la réalité et de l'intérêt des territoires)
Résultat sondage ARRICOD Météo AEICT (80 réponses) :	Comment?		
Nombre de projets de coopération décentralisée : 11.3 % - hausse 51.3 % - maintien 38.8 % - baisse	Rencontre préalable ?	Aucune rencontre : décision unilatérale Mission sur place : élu et/ou technicien	Aucune rencontre : décision unilatérale
			Mission sur place : élu et/ou technicien
			Modalité indiquée dans la convention
			Comité de pilotage, faisant notamment l'évaluation des projets. Processus de co-construction et de co-déconstruction
Nombre de projets liés à l'Europe 28.8 % - hausse 48.8 % - maintien 21.3 % - baisse	Notification d'arrêt définitif? Simple mise en sommeil?	Courrier officiel aux partenaires Courriers aux opérateurs	Suspension plutôt qu'arrêt
			Délibération du Conseil
			Courrier officiel
			Silence. Pas d'arrêt officiel : continuité d'affichage malgré inexistence de relations. Vivre et laisser mourirMISE EN SOMMEIL
			Découverte par la presse
			Modalité indiquée dans la convention
	Et ensuite?	Peu d'effet Restitution des fonds?	Aucune réaction des partenaires ? Pas de réponse à l'arrêt
			Acte politique : incidence politique notamment au niveau local (diaspora) mais aussi au niveau national
			Réactivation car pression locale : retour en arrière

Recommandations ARRICOD:

- Avoir des conventions inscrites dans le temps, permettant de faire des évaluations conjointes régulières. Les conditions de la rupture doivent être inscrites clairement. Un non-renouvellement est également moins brutal qu'un arrêt net. Contractualiser rassure.
- Impliquer les élus de l'opposition pour éviter un revirement radical une fois l'alternance.
- Décider d'un arrêt par consentement mutue
- Besoin d'avoir un partage des valeurs régulièrement avec son partenaire pour remettre à jour la base (si affinités).
- Ne pas sous-estimer la portée symbolique d'un jumelage : ne pas donner suite est préférable à un arrêt violent. Pratiques culturelles à prendre en considération.

A partager avec la communauté ARRICOD :

- Pratiques: « état des lieux des coopérations et jumelages » de la Ville de Grenoble comme base de décision
- Courriers de « suspension » : Ville de Romans, Ville de Lille...

Pour vous impliquer davantage aux travaux de l'ARRICOD - renseignez-vous sur <u>arricod@gmail.com</u> Suivez-nous sur www.arricod.fr